

Test de français

Un test de français est organisé au début de l'année académique afin de valider les connaissances des étudiants dans cette langue. Les étudiants qui n'auront pas réussi le test au début de leurs études à l'Institut auront la possibilité de le repasser au cours de leur deuxième année d'études. Bien que ce résultat soit inscrit sur le relevé de note, ce dernier n'a aucune incidence sur l'obtention du diplôme.

Sont dispensées du test les personnes :

- de langue maternelle française,
- qui ont suivi une formation de niveau secondaire sanctionnée par un diplôme
- qui ont passé un minimum d'un an dans une université francophone et obtenu un relevé de notes
- qui ont obtenu un diplôme de français équivalent au DELF B2.